



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

## BUDGET PRINCIPAL

- **Section de fonctionnement :**

L'année 2022 génère un excédent de fonctionnement cumulé de 167 575,45 €.

- **Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'environ 12,38 % par rapport à celles de 2021 passant ainsi de 424 510,83 € à 477 087,34 €,

Les charges à caractère général ont augmenté d'environ 15,72 % passant de 134 230,05 € à 155 324,67 €. Cela s'explique, par l'augmentation des dépenses liées à l'achat des repas pour la cantine (effectif plus important qui mange à la cantine) + 9 800 €, les dépenses de carburant + 494,02 €, l'achat de fournitures d'entretien + 989,68 €, fêtes et cérémonies + 5 209,60 € avec notamment l'inauguration du parc de loisirs, entretien du matériel roulant + 7 034,99 €, le concours versé au GFP de rattachement + 3 569,66 € (mutualisation informatique). D'autres postes ont subi de moindres augmentations : électricité, grâce aux travaux de rénovation énergétique engagés, achat de vêtements de travail, fournitures administratives, les frais d'affranchissement, les frais liés au nettoyage des vitres des bâtiments communaux (mois de passage de la société).

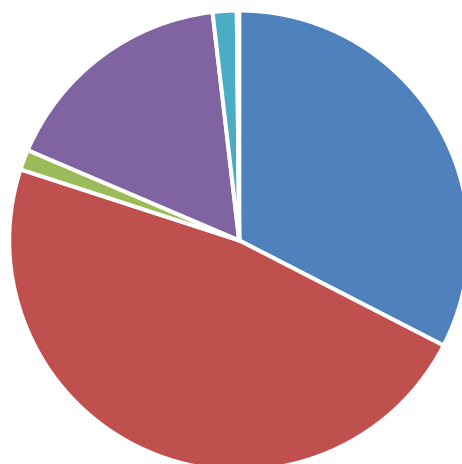
Les charges de personnel augmentent d'environ 14,12 % puisqu'elles passent de 198 321,42 € à 226 329,62 €. Cette augmentation est due au versement de la prime inflation à tous les agents en janvier, aux avancements d'échelon de l'année et aux revalorisations indiciaires pour certains agents.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 4,90 % passant de 76 069,94 € à 79 802,00 €. Cela est dû à une moindre augmentation des indemnités versées aux élus et par voie de conséquence aux charges qui y sont liées, à des frais liés à des travaux réalisés par le TE 64.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

<b>CHAPITRE</b>	<b>CA 2022</b>
011 – Charges à caractère général	155 324,67
012 – Charges de personnel	226 329,62
014 – Atténuation de produits	6 806,00
65 – Autres charges de gestion courante	79 802,00
66 – Charges financières	8 022,43
67 – Charges exceptionnelles	524,15
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	278,47
<b>TOTAL</b>	<b>477 087,34</b>

## Dépenses de fonctionnement par chapitres CA 2022



- **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10,64 % par rapport à celles de 2021 passant de 582 690,86 € à 644 662,79 €.

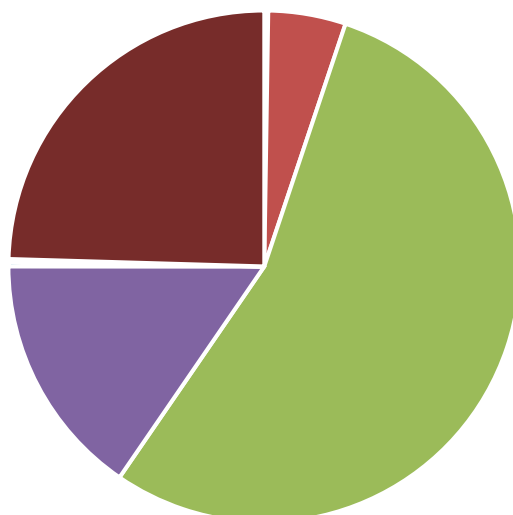
Cette hausse est due d'une part à la recette liée aux repas cantine qui passe de 26 292,00 € à 30 657,00 €, à l'augmentation de la recette liée aux impôts locaux du fait de bases plus importantes qui passe de 278 807,00 € à 304 870,00 €, de l'augmentation des dotations qui passent de 64 983,80 € à 99 496,55 €.

Augmentation également du résultat de fonctionnement reporté par rapport à l'année précédente qui passe de 63 551,92 € à 158 180,03 €.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	CA 2022
013 Atténuation de charges	1 589,06
70 Produits des services	31 562,00
73 Impôts et taxes	350 903,48
74 Dotations et participations	99 496,55
75 Autres produits de gestion courante	1 687,07
76 Produits financiers	1,58
77 Produits exceptionnels	1 243,02
002 Excédent reporté	158 180,03
<b>TOTAL</b>	<b>644 662,79</b>

## Recettes de fonctionnement par chapitres CA 2022



- 013 - Atténuation de charges
- 73 - Impôts et taxes
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels
- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 76 - Produits financiers
- 002 - Excédent reporté

- **Section d'investissement :**

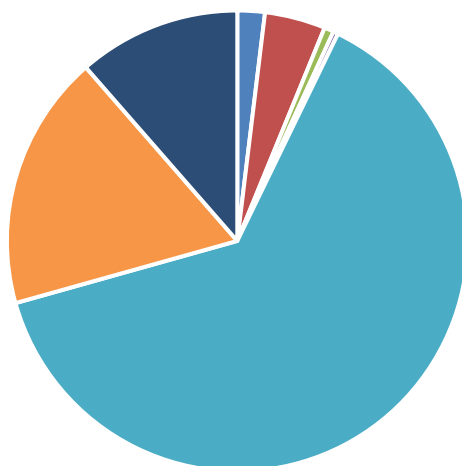
L'année 2022 génère un déficit d'investissement de 3 902,73 €.

- **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement ont un peu baissé et sont passées de 300 203,70 € en 2021 à 295 641,09 €.

CHAPITRE	CA 2022
20 – 21 Groupe scolaire	5 697,26
23 Dépenses non affectées	12 600,00
20 Aire de loisirs	1 972,68
21 Mairie	1 028,00
20 – 23 Rénovation énergétique	187 572,23
16 Emprunts	53 007,60
21 – 23 Opérations d'ordre	33 763,32
<b>TOTAL</b>	<b>295 641,09</b>

## Dépenses d'investissement par chapitres CA 2022



- 20-21 Groupe scolaire
- 23 - Dépenses non affectées
- 20 - Aire de loisirs
- 21 - Mairie
- 20-23 Rénovation énergétique
- 16 - Emprunts
- 21-23 - Opérations d'ordre

- **Recettes :**

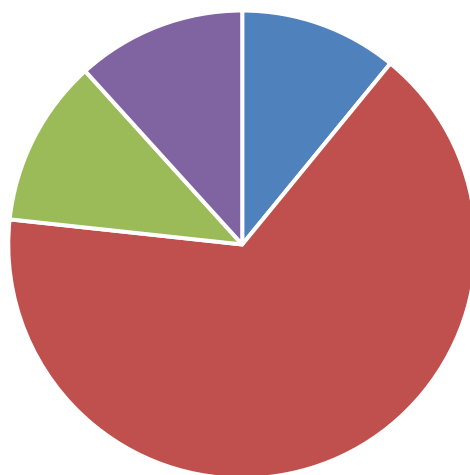
Les recettes d'investissement sont passées de 334 374,88 € à 291 738,36.

La subvention du programme LEADER relative à l'aménagement du parc de loisirs à été versée pour un montant de 103 473,32 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CA 2022
10 FCTVA, taxe d'aménagement	31 850,86
13 Subventions reçues	191 953,00
20 Opérations patrimoniales	33 763,32
001 Excédent reporté	34 171,18
<b>TOTAL</b>	<b>291 738,36</b>

## Recette d'investissement par chapitres CA 2022



■ 10 - FCTVA - Taxe d'aménagement ■ 13 - Subventions reçues  
■ 20 - Opérations patrimoniales ■ 001 - Excédent reporté